

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Dion

<https://www.cadre21.org/membres/a0f102b2e9675852493be28e>

Date d'obtention : 2022-11-17 19:18:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode utilisée exclusivement par l'intervenant scolaire formé. Elle lui permet d'intervenir rapidement pour recueillir des informations et évaluer l'urgence de la situation de sextage. Cette méthode nous permet d'arrimer nos interventions avec la police de le but de régler rapidement et efficacement la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai plus de quelle manière m'orienter et agir avec les victimes de Sextage. Je pourrai mieux les diriger vers les ressources et savoir quand appeler la police. Procéder de façon plus structurée dans mes questions pour obtenir l'information requise.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, en aucun cas consulter la preuve à travers l'intervention. Tenter de déterminer avec les témoignages la nature, ainsi que l'ampleur du sextage (si la photo/vidéo a été diffusée ou partagée). Demeurer dans l'accueil et le respect de la victime, des témoins, ainsi que des instigateurs. Il est très important de ne rien dévoiler qui puisse permettre de reconnaître l'identité des personnes impliquées dans la situation.